

**Conseil Municipal du 20 mars 2026
Délibération n° 2026-13**

Convocation envoyée le	16.03.26
Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de présents	22
Nombre de votants	23

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BOUCHERY, NERISSON, VASSEUR, RIVET RIOT, HUBERT, DAVOT, DELALANDE, RONDET, DU FAUR DE PIBRAC, BION, BARRAULT.

Messieurs DUMENIL, PINAULT, FULNEAU, FULNEAU, NERISSON, POTIN, MARTY, DAUBIGIE, MARONNEAU, DUPONT, NÈGRE, LAMENDOUR, LEFEBVRE.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Marc THIRY a donné pouvoir à Monsieur Dimitri FULNEAU.

Absents : Néant

Le quorum étant atteint, Monsieur Jérôme POTIN est désigné en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Élection des Adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Aussi si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. (art. L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Un appel à candidatures est effectué.

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire est déposée.
Il s'agit de :

Pour la liste « Engagés pour un village vivant »

- 1^{er} Adjoint : PINAULT Lionel
- 2^{ème} Adjoint : BOUCHERY Martine
- 3^{ème} Adjoint : FULNEAU Dimitri
- 4^{ème} Adjoint : NERISSON Sandra
- 5^{ème} Adjoint : POTIN Jérôme

Pour la liste « Bien vivre ensemble à Rochecorbon »

- 1^{er} Adjoint : NÈGRE Philippe
- 2^{ème} Adjoint : BION Sylviane
- 3^{ème} Adjoint : LAMENDOUR Éric
- 4^{ème} Adjoint : BARRAULT Sophie
- 5^{ème} Adjoint : LEFEBVRE Didier

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Chaque candidat, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier Conseiller, il est procédé immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins déclarés nuls et blancs par le bureau en application de l'article L 66 du code électoral sont sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Deux Conseillers sont désignés parmi les membres du Conseil pour constituer le bureau de vote :

Monsieur Lionel PINAULT, le plus âgé et Madame Anne-Sophie DELALANDE, la plus jeune.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 23

Nombre de bulletins déclarés blancs ou nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

NOM ET PRENOM DE CHAQUE ELU	NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES - Liste « Engagés pour un village vivant »	
	En chiffres	En toutes lettres
1 ^{er} Adjoint : M PINAULT Lionel	18	Dix-huit
2 ^{ème} Adjoint : Mme BOUCHERY Martine		
3 ^{ème} Adjoint : M. FULNEAU Dimitri		
4 ^{ème} Adjoint : Mme NERISSON Sandra		
5 ^{ème} Adjoint : M. POTIN Jérôme		

NOM ET PRENOM DE CHAQUE ELU	NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES - Liste « Bien vivre ensemble à Rochecorbon »	
	En chiffres	En toutes lettres
1 ^{er} Adjoint : M. NÈGRE Philippe	5	Cinq
2 ^{ème} Adjoint : Mme BION Sylviane		
3 ^{ème} Adjoint : M. LAMENDOUR Éric		
4 ^{ème} Adjoint : Mme BARRAULT Sophie		
5 ^{ème} Adjoint : M. LEFEBVRE Didier		

Les candidats aux fonctions d'Adjoint de la liste « Engagés pour un village vivant », ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjoints au Maire et immédiatement installés. Ils prennent rang dans l'ordre de la liste telle que présentée :

- ⇒ 1^{er} Adjoint : M. PINAULT Lionel
- ⇒ 2^{ème} Adjoint : Mme BOUCHERY Martine
- ⇒ 3^{ème} Adjoint : M. FULNEAU Dimitri
- ⇒ 4^{ème} Adjoint : Mme NERISSON Sandra
- ⇒ 5^{ème} Adjoint : M. POTIN Jérôme

Pour extrait conforme, le 20 mars 2026
Le Maire,

Emmanuel DUMENIL



Le Secrétaire de séance,

Jérôme POTIN

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légimité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans

